

03 fév 2011 -12:58

Appartient à Conseil des ministres du 3 février 2011

ISAF

Statut du personnel belge engagé dans le cadre du déploiement des avions AWACS OTAN de l'opération Afghan Assist de l'ISAF

Statut du personnel belge engagé dans le cadre du déploiement des avions AWACS OTAN de l'opération Afghan Assist de l'ISAF

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le statut du personnel belge engagé dans le cadre du déploiement des avions AWACS OTAN de l'opération *Afghan Assist* de l'ISAF (*).

La contribution belge consistera en du personnel d'appui et du personnel navigant. La participation est estimée à quatre personnes sur une base annuelle.

Le personnel belge mis en place en dehors du territoire afghan (en Turquie) opérera sous le statut d'engagement opérationnel, sous-position engagement d'observation, AR 03 - coefficient 2.

Le personnel mis en place sur le territoire afghan et le personnel à bord de l'avion AWACS lors des jours de vol, opéreront sous le statut d'engagement opérationnel, sous-position engagement armé passif, AR 03 - coefficient 4.

(*) ISAF = International Security Assistance Force

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>